

Le précepte *neminem laedere*....

Par **breizh zion**, le **06/02/2008** à **22:36**

Bonjour à tous.

J'ai un sujet de dissertation qui me pose problème :
Que penser du précepte *neminem laedere* ? Peut-on en faire le seul fondement de l'obligation de réparer le dommage causé à autrui ?

Ce que je vous demande n'est pas une introduction, ni même un plan mais tout simplement une aide, une orientation.

Tout d'abord, je galère pas mal au niveau des sources de documentation, les ouvrages que j'ai consulté traite peu, voire pas du tout, du précepte *neminem laedere*.
Si vous avez des conseils de livres ou autres qui peuvent m'aider...

Ensuite, et enfin, j'me pose la question de savoir si je dois traiter de la question de la responsabilité contractuelle sachant que le 2nd semestre traite des quasi-contrats et la responsabilité délictuelle. Mais en même temps le sujet recouvre les deux... J'pensais en faire référence dans l'intro.

Je vous remercie d'avance pour votre aide, et bon courage à tous pour la suite.
Ciao !